

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 80 /2025

Annaba le, 12/02/2025

A

Monsieur : ZINAI Mohamed Amine
Cité 257 Khenchela; BP N°273 Anasser Khenchela.

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projet : Travaux Câble FO pour 23_M_Refes_Zahouane_01

Bon de commande N° : 101 du 30/01/2025, ODS N° : 104/2025 du 30/01/2025

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 16/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 07/03/24, et après une visite de vérification effectuée en date du 11/02/2025 il a été constaté que le taux d'avancement est très faible et en inadéquation avec le délai consommé.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré ;

Un délai de 08 jours vous ai accordés pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



2025 فبراير 12
Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé: TERKMANI Mohamed Riad